



**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 avril 2026

Présidence de Monsieur Laurent MELIN, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un avril à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent MELIN.

N°5-2

Étaient présents : M. Laurent MELIN, Maire, M. Florent PLAS, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, M. Dorian LASCAUX, Mme Héléne DESCHAMPS, M. Jean MOULY, Mme Violaine BOUILLAGUET, M. Thomas MADELMONT, Mme Sylvie DALESME, Maires - Adjoints, Mme Annette BOURDET-BERTRAND, Mme Nicole LATHIERE, Mme Anne BOUYER, Mme Nicole ESTERLE, Mme Jacqueline RONOT, M. Michel CAILLARD, M. Henry TURLIER, M. Jean-Paul PETIT, M. Bruno CARRAT, Mme Marie-Josée PINTO, Mme Cécile THEVENET, Mme Hyeri ZIOLO, M. Jean-Pierre ROUANNE, Mme Sophie DEROBÉ, M. Régis DESTRUÉL, M. Mathieu MOUSSOUR, M. Baptiste NAVES, Mme Yvette FOURNIER, Mme Catherine LAVERGNE, M. Bernard COMBES, M. Pascal CAVITTE, Mme Judith BERLAND, M. Nicolas MARLIN et M. Thierry GRECK, soit 33 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Dorian LASCAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Désignation de représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein de la commission extra-municipale - Politiques durables et équitables - Aménagements paysagers »

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2143-2,
- Considérant que le Conseil Municipal souhaite former une commission extra-municipale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1-Décide la formation d'une Commission extra-municipale « Politiques durables et équitables - Aménagements paysagers.

2- Désigne pour siéger au sein de cette commission en qualité de :

- Membres du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire (Président de droit), Madame Sylvie DALESME, Monsieur Jean MOULY, Monsieur Florent PLAS, Monsieur Henry TURLIER, Madame Sophie DEROBÉ, Madame Judith BERLAND, Monsieur Thierry GRECK

- Collège « vie locale »

Ce collège est composé :

* des représentants des 5 associations de quartier

- *Amicale Alvergeoise*
- *Amis de la Fontaine de Maure*
- *Colline des Fages*
- *Jeunesse et Culture Virevialle*
- *Treize Vents Association*

* de 1 à 4 personnes intervenant à titre individuel

- Collège de « **personnalités qualifiées** », représentants des associations ou structures suivantes :

- *Fédération des Associations Laïques de la Corrèze*
- *Association des commerçants*
- *Fédération Corrèze Environnement*
- *CAUE de la Corrèze (Conseil Architecture Urbanisme Environnement)*
- *Groupe local du Comité Catholique Contre la Faim Terre Solidaire*
- *Association Le battement d'ailes*
- *Association Mieux Vivre Ensemble*
- *Association PULLCO (Promotion de l'Utilisation des Logiciels Libres en Corrèze)*
- *Association Voilco-Aster*

3- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Le Maire,



Le secrétaire de séance

Dorian LASCAUX

A blue ink signature, appearing to be "Dorian LASCAUX", is written over the name.

Transmis au Contrôle de Légalité le : 24 AVR. 2026
Date et ref de l'accusé de réception : 24 AVR. 2026

D5-2-21042026